

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18 – 22 juillet 2011

Rapports régionaux

EUROPE

1. Le présent document est soumis par M. Vincent Fleming (Royaume-Uni) et M. Mathias Loertscher (Suisse)*.

Informations générales

2. Membres du Comité pour les animaux: M. Carlos Ibero Solana (Espagne) et M. Vincent Fleming (Royaume-Uni). Membres suppléants: M. Mathias Loertscher (Suisse) et M. Radu Suciu (Roumanie).
3. M. Carlos Ibero Solana faisant office de Président élu du Comité pour les animaux, Mathias Loertscher a accepté d'assumer les fonctions de représentant régional comme prévu au paragraphe e) sous le premier DECIDE, dans l'annexe 2 de la résolution. Conf. 11.1 (Rev. CoP15).
4. Les représentants ont partagé leurs tâches comme suit: M. Vincent Fleming représente les Parties (27) membres de l'Union européenne (UE); M. Mathias Loertscher représente les autres Parties de la région qui ne sont pas membres de l'UE.
5. Nombre de Parties dans la région: 47; nombre de pays non-Parties: 3.

Communication avec les Parties depuis la CoP15 (Qatar, mars 2010)

6. Toutes les AS de l'UE ont été contactées le 25 mars 2011, puis le 26 avril, pour solliciter des informations sur ce point pour le rapport régional. Toutes les Parties n'appartenant pas à l'UE ont été contactées le 4 avril 2011 avec la même demande. Malgré ces courriels, seules les Parties suivantes ont répondu: Allemagne, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse, ainsi que la Commission européenne au nom de l'UE, collectivement.
7. M. Carlos Ibero Solana et M. Vincent Fleming ont régulièrement assisté à toutes les réunions du Groupe d'examen scientifique de l'UE (voir ci-dessous) pour maintenir un contact permanent avec toutes les autres AS des 27 Etats membres de l'UE. Avant la session du Comité pour les animaux, toutes les Parties européennes seront contactées, soit par M. Vincent Fleming, soit par M. Mathias Loertscher, afin de connaître les questions qu'elles souhaitent voir leurs représentants régionaux soulever à la session, en particulier pour les Parties qui ne peuvent être représentées par elles-mêmes.
8. L'**Espagne** a apporté un soutien constant à M. Carlos Ibero Solana dans ses fonctions de représentant régional européen au Comité pour les animaux et de Président par intérim de ce comité depuis la 15^e session de la Conférence des Parties (mars 2010). Ce poste suppose des tâches telles que la coordination permanente avec le Secrétariat CITES sur les questions qui concernent le Comité pour les

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

animaux, la coordination avec les membres et les suppléants du Comité pour les animaux; la présence aux réunions telles que 'l'atelier CITES sur le commerce de serpents d'Asie' qui a eu lieu à Guangzhou, Chine, du 11 au 14 avril 2011; la préparation de l'ordre du jour de la 25^e session du Comité pour les animaux et une présence partielle à la 19^e session du Comité pour les plantes (Genève, 18-21 avril 2011), pour traiter, entre autres, des questions d'intérêt commun pour le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux.

Activités de la CITES dans la région

9. Etude du commerce important. En décembre 2010, le Président a prié le Comité pour les animaux de prendre une décision par procédure postale sur l'inclusion possible, pour la deuxième fois, de *Mantella aurantiaca* dans l'étude du commerce important. Le représentant régional (M. Vincent Fleming) s'est déclaré en faveur de l'inclusion de l'espèce. Suite aux commentaires d'autres membres du Comité, la proposition a été adoptée en mars 2011.
10. Examen périodique des annexes. Aucune activité signalée.
11. Projets CITES. Allemagne. L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature est en train d'exécuter un projet sur la détermination de l'âge et de l'origine de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana*. Une base de données unique au plan mondial et une nouvelle méthode, plus précise, de datation de l'ivoire devraient aider à empêcher l'infiltration d'ivoire braconné ou illégal dans les marchés internationaux. La totalité du projet fait partie de la contribution de l'Allemagne à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et les résultats scientifiques du projet de recherche seront mis à disposition au niveau international. Pour d'autres informations, consultez <http://www.bfn.de/fileadmin/MDB/documents/themen/cites/project%20description%20english.pdf>.
12. L'Allemagne a, en outre, préparé des propositions pour la 15^e session de la Conférence des Parties, qui ont été présentées par la Suède au nom des Etats membres de la Communauté européenne, en vue d'inscrire le requin taupe commun (*Lamna nasus*) et l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) à l'Annexe II de la CITES.
13. Délivrance informatisée des permis: la **Suisse** et le **Royaume-Uni** ont lancé leur projet pilote sur la délivrance informatisée des permis et, depuis avril 2010, échangent régulièrement des données relatives à ces permis. Le modèle utilisé est conforme à l'Outil de délivrance informatisée des permis adopté à la CoP15. Avec le Secrétariat CITES, la Suisse et le Royaume-Uni se sont rendus au siège de l'OMD pour l'inauguration d'un processus qui intégrera les modèles utilisés dans le cadre de l'Outil de délivrance informatisée des permis dans le prochain modèle de données OMD, de sorte qu'ils seront plus généralement acceptés. Enfin, la Suisse a organisé une réunion du groupe de travail sur la délivrance informatisée des permis à Berne où les prochaines étapes de la mise au point du commerce sans papier ont été discutées. La **République tchèque** prévoit de se joindre bientôt au projet pilote d'échange de données avec le Royaume-Uni et la Suisse. En outre, l'utilisation de la base de données EPIX comme système d'hébergement mondial des données a été discutée et sera étudiée de manière plus approfondie avec l'Union européenne. Enfin, la **Suisse** et la **France** prévoient d'inaugurer un projet pilote de permis sans papier en 2012/2013.
14. **Royaume-Uni**. L'AS (faune) du Royaume-Uni a commandé les projets suivants:
 - a) Utilisation de mini-micropuces Nonatec pour marquer les juvéniles de tortues terrestres et autres reptiles et amphibiens. Actuellement, selon avis vétérinaire, il n'est pas considéré acceptable d'utiliser des micropuces normalisées sur les tortues terrestres juvéniles car cela pourrait permettre un commerce illégal de ces spécimens. Ce projet est une tentative d'utilisation de nanopuces; les résultats ont été présentés au Groupe d'examen scientifique de l'UE et seront publiés sous forme de rapport dans un proche avenir.
 - b) 'Les poissons et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME): méthodologie pour identifier les organismes aquatiques à haut risque exploités commercialement et analyse de l'application potentielle des AME' – ce projet vise à élaborer une méthode permettant une étude d'ensemble stratégique de l'application potentielle des accords multilatéraux sur l'environnement (en particulier la CITES et la CMS) aux organismes aquatiques exploités commercialement. Les résultats de ces travaux, entrepris par TRAFFIC International, devraient être mis à disposition pour la session du Comité pour les animaux.

15. Enregistrement des établissements d'élevage d'espèces animales de l'Annexe I à des fins commerciales.
Pas d'activité signalée.
16. Autres activités. Le représentant régional (M. Vincent Fleming) a rédigé un document de travail, pour examen par le Comité, sur le contenu des rapports régionaux. Ce document devrait être disponible pour examen par le Comité pour les animaux à sa session de juillet.
17. Les représentants régionaux (M. Carlos Ibero Solana et M. Vincent Fleming) ont répondu à une consultation du Comité pour les animaux concernant une proposition d'inscription de *Cryptobranchus alleganiensis* à l'Annexe III de la CITES par les Etats-Unis d'Amérique.

Promotion de la CITES dans la région

Activités de renforcement des capacités, campagnes de sensibilisation

18. **Belgique.** En avril 2011, l'OG a présenté, à environ 45 écoliers, un exposé général sur la CITES, notamment sur les souvenirs touristiques.
19. En avril 2011, l'OG CITES de la Belgique a présenté un exposé sur la CITES et particulièrement sur les obligations de permis et autres obligations découlant de la CITES, à une association d'ornithologues amateurs.
20. **Allemagne.** Comme les années précédentes, les membres de l'AS CITES de l'Allemagne (faune) ont pris part à des séminaires CITES organisés à l'intention des agents de douanes allemandes et ont mis à jour des brochures et des systèmes d'information sur la CITES distribués au public.
21. La **Slovaquie** a organisé la formation de procureurs, juges, douaniers, policiers et inspecteurs de l'environnement en septembre 2010. Le principal thème de la formation était la législation de l'Union européenne. La formation a été préparée en coopération avec des spécialistes d'Allemagne et du Royaume-Uni, dans le cadre du projet CE.
22. **L'Espagne** propose un cours de maîtrise intitulé *Gestion, accès, conservation et commerce des espèces: le cadre international*. Le programme est organisé par l'Université internationale d'Andalousie avec la collaboration de l'OG CITES et de l'AS CITES de l'Espagne, la Fondation Carolina et le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération et le Secrétariat CITES.
23. L'objectif général du programme est de fournir une formation spécialisée de haute qualité sur les bases, les techniques et les instruments scientifiques qui permettent d'appliquer et de développer la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le cours s'adresse à des personnes qui sont impliquées ou souhaitent être impliquées dans l'application de la CITES ou le développement du travail scientifique et technique requis pour son fonctionnement au niveau exécutif.
24. Le cours de maîtrise a déjà été donné dix fois par l'Université internationale d'Andalousie. Une formation spécialisée de qualité a été dispensée à **258** personnes de 72 pays (Afrique du Sud, Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bolivie, Botswana, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe).
25. Le 7 juin 2010, le Secrétaire général de la CITES a participé à la cérémonie du dixième anniversaire du cours de maîtrise et a présenté l'Université virtuelle CITES hébergée par la plateforme virtuelle de l'Université internationale d'Andalousie.
26. **L'Espagne** a organisé 6 cours sur la CITES (3 en 2010 et 3 en 2011) pour le Service de protection de la nature (Seprona) de la garde civile, la police espagnole de l'environnement qui est aussi l'autorité chargée de l'application de la CITES en Espagne. Ces cours, pratiques et théoriques, d'une durée de 35 heures,

couvrent les aspects généraux de la CITES, les tâches scientifiques et de gestion ainsi que la participation de la police de l'environnement aux questions CITES. Cent trente-six membres de Seprona ont assisté aux cours.

27. La **Suisse** a introduit un outil pour les contrôles relatifs à la faune aux frontières. Cet outil contient différents manuels d'identification, échantillons des principaux cuirs de reptiles communément commercialisés et des outils d'identification du shatoosh, de l'ivoire et de différents autres spécimens CITES.
28. **Royaume-Uni.** Des cours de formation à la CITES, avec la participation de l'AS (faune) du Royaume-Uni et d'autres autorités CITES du Royaume-Uni, ont été dispensés aux douanes et aux forces de police du Royaume-Uni. Un appui régulier est apporté aux agences de lutte contre la fraude, notamment la fourniture de témoignages et de notices d'impact. L'AS (faune) du Royaume-Uni organise également chaque année une réunion à laquelle participent les forces de police et d'autres organes d'application des lois, des agences de conservation de la nature du Royaume-Uni, les Royal Botanic Gardens Kew et des ONG afin de déterminer les priorités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, y compris les espèces CITES.
29. L'AS (faune) du Royaume-Uni a également participé aux cours de formation CITES pour Anguilla (septembre 2010), un territoire d'outre-mer du Royaume-Uni. L'AS (faune) du Royaume-Uni a également délégué un conférencier (M. Vincent Fleming) au cours de maîtrise CITES de l'Université internationale d'Andalousie.
30. **La Commission européenne.** La Commission européenne a adopté les programmes d'action annuels 2009 et 2010 mettant en œuvre le Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP). Un financement a été fourni au Secrétariat CITES pour deux projets CITES importants et de grande ampleur:
 - a) 500 000 EUR ont été mis à disposition pour l'application des décisions de la CoP15;
 - b) 2 500 000 EUR au total ont été mis à disposition pour un projet de renforcement des capacités CITES (qui se terminera fin 2012), axé sur le renforcement des capacités des OG, AS et agences de lutte contre la fraude dans les pays en développement. Ce projet sera appliqué dans le cadre d'ateliers régionaux et mettra notamment l'accent sur la mise en œuvre des avis de commerce non préjudiciable (ACNP). D'après l'évaluation des besoins des pays, des projets pratiques, par exemple sur les ACNP et l'application/la lutte contre la fraude peuvent ensuite être mis sur pied pour aider les pays à appliquer la CITES. Un financement additionnel pour une deuxième phase, et pour un appui au niveau national, est actuellement en préparation.

La communauté scientifique dans la région et la CITES

La Commission européenne et les 27 Etats membres de l'UE

31. Le Groupe d'examen scientifique de l'UE. Le Groupe d'examen scientifique de l'Union européenne présidé par la Commission européenne, se réunit régulièrement (habituellement quatre fois par an) avec les AS CITES des 27 Etats membres pour discuter des aspects scientifiques de l'application de la CITES et, notamment, de l'importation dans l'UE de plusieurs espèces animales. Le Groupe d'examen scientifique travaille aussi dans l'intervalle entre les sessions pour fournir des avis sur des questions scientifiques.

Gestion des anguilles dans l'UE et conséquences de l'inscription à l'Annexe II de la CITES

32. En 2007, l'Union européenne a adopté une législation interne sur la conservation des anguilles, à savoir le Règlement du Conseil (CE) n° 1100/2007 établissant les mesures de restauration du stock d'anguilles européennes afin d'améliorer l'état de conservation de l'espèce.
33. Conformément aux obligations énoncées dans ce règlement, les Etats membres de l'UE ont mis au point des plans de gestion de l'anguille au niveau national et/ou au niveau du bassin hydrographique. Ces plans, qui doivent être approuvés par la Commission européenne, comprennent des mesures de gestion (p. ex., réduction de la pêche, amélioration de la continuité des cours d'eau, réduction de la pollution) qui s'efforcent de garantir, à long terme, un taux d'échappement d'anguilles adultes vers leurs frayères marines d'au moins 40% du taux observé si le stock n'avait subi aucune influence anthropique.

34. Depuis l'entrée en vigueur de l'inscription de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) à l'Annexe II de la CITES, en mars 2009, la situation de l'espèce a été étroitement surveillée par le Groupe d'examen scientifique (GES) qui rassemble toutes les AS des Etats membres de l'UE. Cette information est essentielle pour que le GES puisse évaluer si les exportations et les importations d'anguilles européennes et de leurs produits de l'UE n'ont pas d'effet négatif sur l'état de conservation de l'espèce. C'est sur cette évaluation commune que s'appuient les avis des AS de chaque Etat membre de l'UE concernant les demandes d'importation et d'exportation, conformément au Règlement du Conseil 338/97. Le GES a estimé que l'anguille européenne se composant d'un seul stock, il est essentiel de définir une approche cohérente relative aux exportations et aux importations de l'Union européenne.
35. Le GES a examiné la situation des anguilles européennes de manière approfondie à ses réunions du 14 septembre 2010 et du 6 décembre 2010. A cette dernière réunion, il a conclu, à l'unanimité, que compte tenu des informations actuellement disponibles sur l'état de conservation des anguilles européennes, les AS de l'UE ne peuvent pas, pour le moment, délivrer d'"avis de commerce non préjudiciable" pour quelque exportation ou importation que ce soit d'anguilles européennes de l'UE.
36. En conséquence, le GES a conclu que toutes les AS nationales des pays membres de l'UE devaient émettre des avis négatifs concernant les demandes d'exportation ou d'importation d'anguilles européennes de l'UE.
37. Des lettres détaillées sur le régime du commerce de l'anguille ont été envoyées aux Etats de l'aire de répartition et aux partenaires commerciaux concernés.

Collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement

38. Au nom du Comité pour les animaux, M. Carlos Ibero Solana (Espagne) a assisté à la "réunion spéciale intergouvernementale et des parties prenantes sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)" qui a eu lieu à Busan (République de Corée) du 7 au 12 juin 2010. Il a également assisté, au nom du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, à la 4^e réunion des "présidents des organes scientifiques consultatifs du forum des Conventions relatives à la biodiversité" qui a eu lieu à Gland, Suisse, le 13 février 2011.
39. M. Vincent Fleming a assisté à un symposium intitulé *La pertinence de la gestion communautaire des ressources naturelles pour la conservation et l'utilisation durable des espèces inscrites aux annexe CITES, dans les pays d'exportation*, 17-20 mai 2011 à Vienne, organisé par l'**Autriche** et la **Commission européenne**.

Coopération avec les parties prenantes et les ONG

40. **Belgique**. En janvier 2011, l'OG a distribué des informations sur la CITES à des magasins d'antiquité et maisons de vente aux enchères. En avril 2011, l'OG s'est également réuni avec une organisation globale pour les magasins caritatifs afin d'établir en commun des lignes directrices concernant des produits CITES qui sont donnés à ces magasins.
41. **Royaume-Uni**. L'AS (faune) du Royaume-Uni, avec d'autres autorités CITES du Royaume-Uni, a participé à plusieurs réunions de liaison officielles avec des représentants des négociants et des ONG plusieurs fois chaque année. L'AS du Royaume-Uni a également participé à des réunions du 'Sustainable Eel Group', un organisme composé de pêcheurs d'anguilles du Royaume-Uni, de négociants, de scientifiques, d'ONG, d'organismes gouvernementaux et de législateurs qui ont tous pour objectif commun de restaurer des populations viables d'anguilles et de garantir des pêcheries durables.

Questions émergentes

42. Aucune question émergente signalée.

Autres activités

43. La **Suisse** est en train de se doter d'une nouvelle législation nationale qui sera présentée au parlement cet été et entrera probablement en vigueur en 2012.
44. **Union européenne**. La Commission européenne a conclu plusieurs contrats afin d'apporter une assistance en matière d'application de la CITES, de lutte contre la fraude et de questions scientifiques.

Contrat a été passé avec le PNUE-WCMC pour fournir les données sur le commerce dont les Etats membres et la Commission ont besoin pour appliquer la législation communautaire. Le contrat prévoit des études et des examens d'espèces ainsi que la base de données sur le commerce des espèces sauvages CE qui contient des informations à jour sur les espèces et le cadre législatif de la CE. Le PNUE-WCMC est également responsable de la synthèse des rapports annuels des Etats membres. Contrat a été passé avec TRAFFIC pour aider la Commission à gérer le site web CITES et fournir des études et évaluations sur des thèmes particuliers.

45. La Commission européenne est en train de réviser les règlements d'application CE de la CITES et autres orientations.
46. L'Union européenne a déjà introduit les changements aux annexes convenus à la dernière Conférence des Parties, dans les annexes du Règlement du Conseil (CE) n° 338/97.